



SECRETARIAT D'ETAT CHARGE DE LA MER

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction Interrégionale de la Mer Manche Est – Mer du Nord

Le Havre, le 27 octobre 2022

Service de la Réglementation et du Contrôle des Activités Maritimes

Unité Réglementation des Ressources Marines

Participation du public aux décisions des autorités de l'État ayant une incidence sur l'environnement

Courriel : [consultation-peche.dirm-
memn@developpement-durable.gouv.fr](mailto:consultation-peche.dirm-memn@developpement-durable.gouv.fr)

Note de présentation

Note de présentation relative au projet d'arrêté préfectoral n°XXX / 2022
modifiant l'arrêté n°105/2013 portant classement administratif et délimitation d'un
gisement naturel d'amandes de mer (*Glycymeris glycymeris*) au large du Tréport

En application de l'article 7 de la Charte de l'environnement et de l'article L.123-19-1 du Code de l'environnement, les projets d'actes réglementaires émanant de l'État doivent être soumis à la consultation du public durant 21 jours.

Contexte : Projet d'extension né à la suite d'une prospection menée par le Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins (CRPMEM) de Normandie du 28 au 30 mars et du 04 au 05 avril 2022.

Objectif : Les résultats ayant démontré la présence de ressources en quantités suffisantes et l'IFREMER ainsi que le PNM ayant rendu des avis favorables, il a été décidé de procéder à l'agrandissement de la zone d'exploitation des amandes de mer au large du Tréport.

Contenu : Le projet d'arrêté modifie l'arrêté n°105/2013 afin d'inclure la zone d'agrandissement au sein du gisement exploitable.

Le projet est consultable :

- par voie électronique à l'adresse suivante :

<https://www.dirm.memn.developpement-durable.gouv.fr/projet-d-arrete-noxxx-2022-modifiant-l-arrete-a1174.html>

- sur place en version imprimée par demande auprès du service suivant :

Direction Interrégionale de la Mer Manche Est – Mer du Nord

Unité Réglementation des Ressources Marines

4 rue du Colonel Fabien

BP 34 – 76 083 Le Havre Cedex

Les observations du public doivent être adressées à l'adresse suivante :

consultation-peche.dirm-memn@developpement-durable.gouv.fr

La consultation est ouverte jusqu'au jeudi 17 novembre 2022 inclus. Les observations et propositions du public feront l'objet d'un document de synthèse.